



ASSOCIATION DES AGRICULTEURS MÉTHANISSEURS DE FRANCE

Unis pour partager et innover

2022

BULLETIN D'ADHÉSION

VOUS

Structure

Nom - Prénom

Adresse postale

Code postal - Ville

N° de téléphone(s)

E-mail



Coordonnées complémentaires (collaborateur et/ou associé)

Nom - Prénom

N° de téléphone(s)

E-mail

Votre parrain le cas échéant

VOTRE PROJET / UNITÉ

Voie liquide

Voie continue

Voie solide discontinuée

Cogénération Puissance d'injection en Kwé

Injection Capacité en Nm³

En projet Date de mise en service prévisionnelle

En service Date de mise en service

Projet individuel UNE SEULE EXPLOITATION AGRICOLE POUVANT COMPTER PLUSIEURS ASSOCIÉS
% du capital détenu par un des agriculteurs

Projet collectif REGROUPEMENT D'EXPLOITATIONS AGRICOLES
Nombre d'associés % du capital détenu les agriculteurs

% d'intrants issus d'exploitations agricoles

Régime ICPE Déclaration Enregistrement Autorisation

Agrément sanitaire Provisoire Définitif Non concerné

CONTACT ADHÉRENTS AAMF

Annelise Lescure ■ 06.70.20.17.50 ■ annelise@aamf.fr

VOS SUJETS PRIORITAIRES

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Charte AAMF | <input type="checkbox"/> CIVE | <input type="checkbox"/> BioGNV |
| <input type="checkbox"/> Agronomie et retour au sol des digestats | <input type="checkbox"/> Biodéchets | <input type="checkbox"/> Méthanisation collective |
| <input type="checkbox"/> REX technico-économique | <input type="checkbox"/> Recherche et développement | |

VOS ENGAGEMENTS

EN TANT QUE MEMBRE ACTIF, JE M'ENGAGE À :

- mettre en œuvre la Charte AAMF et accepter l'audit à mes frais, réalisé par un organisme externe tous les 2 ans ;
- partager vos retours d'expériences : répondre aux enquêtes AAMF, participer à au moins 1 rencontre par an ;
- accepter que mon nom et mes coordonnées soient partagés auprès des autres adhérents AAMF.

VOTRE COTISATION ANNUELLE

■ INSTALLATION EN FONCTIONNEMENT

<input type="checkbox"/> Cotisation de base			250 €
<input type="checkbox"/> Puissance de cogénération en Kwé :	x 1,20 € / KWÉ	+ €
<input type="checkbox"/> Capacité d'injection :	x 5,00 € / Nm ³	+ €
TOTAL (PLAFONNÉ À 1 200 €) =		 €

■ PORTEURS DE PROJET (à partir de la 2^e année d'adhésion, le tarif de fonctionnement s'applique)

<input type="checkbox"/> Porteur de projet - Forfait 1 ^{ère} année d'adhésion	480 €
--	-------

■ MEMBRE ASSOCIÉ NON PRODUCTEUR

<input type="checkbox"/> Membre associé non producteur - Forfait	840 €
--	-------

VOTRE RÈGLEMENT

- Virement (merci de préciser le nom de la structure adhérente dans le libellé de votre virement)

Crédit Agricole du Morbihan - IBAN FR76 1600 6250 1100 8160 9245 070 - BIC AGRIFRPP860

- Chèque à l'ordre de : Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France

Précédée de la mention *Lu et approuvé*

Le

À



CONTACT